

209C0490
FR0000120107-FS0208

2 avril 2009

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

BONGRAIN

(Euronext Paris)

Par courrier du 2 avril 2009, la société anonyme BONGRAIN (1) (42 rue Rieussec, 78223 Viroflay cedex), a déclaré avoir franchi en hausse, le 26 mars 2009, le seuil de 5% de son capital et détenir 771 614 de ses propres actions, soit 5,00002% de son capital (2).

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions BONGRAIN dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par l'assemblée générale ordinaire du 29 avril 2008.

(1) Contrôlée par la société en commandite par actions Soparind.

(2) Sur la base d'un capital composé de 15 432 216 actions.